





CONTRAT DE RESERVATION
D'UN CHIOT CANE CORSO

<p>Elevage : Des Démons des Pâpes Monsieur Claude MORENO 2268 Chemin de Sourdain 84140 MONTFAVET</p> <p> 06 60 97 51 81</p> <p>@ demonspapes@outlook.fr</p> <p>N° SIRET :</p>	<p><u>Acquéreur :</u></p> <p>M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/></p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p>Code Postal :</p> <p>Ville :</p> <p></p> <p>@</p>
--	--

Sur la portée :

- Nom de la Mère :
- Nom du Père :

Sexe du chiot : Mâle Femelle

Date de naissance prévue au :

Prix de vente du chiot : €

Acompte versé : 300 € en Espèces par chèque n°..... Banque :

CONDITIONS DE VENTE

L'acompte :

- Lie l'acquéreur et l'éleveur, qui ne peuvent plus se dégager de la vente.
- En cas de désistement de l'acquéreur, les sommes seront gardées à titre de dédommagement.
- Si pour une raison indépendante de la volonté de l'éleveur, le chiot ne peut être livré, celui-ci s'engage à rembourser le dépôt.

Le Vendeur reste libre d'accepter ou refuser la vente du chiot (même s'il est réservé).

L'acquéreur :

- Garantit qu'il n'agit pas en qualité d'intermédiaire d'un tiers quel qu'il soit. S'il s'avère être le cas, le contrat de vente ou réservation serait immédiatement rompu et l'éleveur serait libre de reprendre ou faire reprendre le chiot et les sommes versées ne seraient pas restituées à l'acquéreur. Les frais engagés pour le retour du chiot, chez son éleveur, resteraient à la charge exclusive de l'acquéreur.

- S'engage à prendre possession du chiot à 10 semaines.
- Devra régler la totalité du chiot au plus tard :
 - lors de son départ, si cela se fait par espèces
 - 15 jours avant le départ du chiot, s'il est effectué par chèque.
- S'engage à accepter, sans réserve, les conditions de vente.

Le chiot (ou chien) :

- Est vendu exclusivement pour chien de compagnie
- N'est pas destiné à la revente. Il ne pourra être revendu, donné ou placé sans accord préalable du naisseur.
- Si toutefois l'acquéreur ne peut plus conserver le chiot (chien), l'éleveur sera prioritaire en cas de revente. Au cas échéant, celui-ci se réserve le droit de récupérer le chiot (ou chien adulte).

Fait en double exemplaire,

A , le

Signature du vendeur

Signature de l'acquéreur
(précédée de la mention Lu et Approuvé)